

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/JD/MCR

N°11/2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 18/03/2013	L'an deux mil treize le vingt huit mars à dix neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 28/03/2013	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 26</i>	Présents : KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOUH Mourad arrivé à 19h20, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Mareel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, MORASCHETTI Élisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie.
OBJET : <i>Vote du Compte de gestion 2012 Budgets commune et annexes</i>	Excusés : GRILLOT Fabienne a donné procuration à BELZ Christian, PAGNOT Pascal a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel a donné procuration à ATAR Nathalie. Absente : PETIT Betty. Monsieur Pierre GRIFFON est nommé secrétaire de séance

SOUS-PRÉFECTURE
12 AVR. 2013
MONTBÉLIARD

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu le décret portant règlement général sur la comptabilité publique,
Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier Municipal pour l'année 2012,
Considérant la concordance du Compte de Gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier Municipal avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire ; y compris les annexes « Bois », « Bâtiments Locatifs » et « 13 logements Centre »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par :

18 voix POUR, 8 ABSTENTIONS, 0 voix CONTRE

D'adopter le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2012 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2012 ; y compris les annexes « Bois », « Bâtiments Locatifs » et « 13 logements Centre ».

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 28/03/2013
Publiée le 28/03/2013
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire

MAIRIE DE BAVANS
12 AVR. 2013
COURRIER REÇU